



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Etudiants

Question écrite n° 16478

Texte de la question

M Rene Couanau attire l'attention du M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, sur les difficultes innombrables que rencontre chaque annee la majorite des etudiants, parisiens en particulier, pour s'inscrire dans les universites, et ce malgre l'operation « RAVEL » qui devait permettre cette annee un meilleur deroulement du processus. Il lui rappelle que tous les bacheliers qui le souhaitent devraient pouvoir obtenir une place a l'universite dans la faculte et la filiere de leur choix et lui demande quelles mesures concretes il envisage de prendre pour permettre, l'an prochain et les annees a venir, de repondre a la demande des bacheliers dont le nombre va croissant chaque annee.

Texte de la réponse

Reponse. - La polarisation excessive de l'attention sur les difficultes rencontrees dans quelques universites ou se sont constituees des files d'attente ne rend compte ni de la complexite des problemes poses par l'accueil dans l'enseignement superieur d'un nombre croissant de bacheliers ni des ameliorations obtenues grace aux mesures prises depuis quelques annees et renforcees en 1989 pour faire face a ces problemes. Ces dernieres doivent etre rappelees. Elles se sont articulees autour de dispositions d'ordre pedagogique, administratif et financier parmi lesquelles peuvent etre cites : le nouvel accroissement des capacites d'accueil des etablissements recevant des bacheliers grace a la creation d'antennes delocalisees de DEUG, en particulier dans des filieres a finalite professionnelle fortement sollicitees, mais egalement a l'ouverture de departements d'IUT, de sections de techniciens superieurs et de classes preparatoires aux grandes ecoles ; la reconduction du dispositif de recensement et de traitement des voeux des eleves des classes terminales, deconcentre aupres des recteurs, qui s'est accompagnee, cette annee, d'une meilleure coordination des efforts deployes pour informer ces derniers de la grande variete des cursus universitaires et les inviter a diversifier leurs voeux d'inscription ; la mise en place d'un groupe de travail rectoral permettant d'assurer le suivi des candidatures et des inscriptions en concertation etroite avec les etablissements ; la mise en service par la direction des enseignements superieurs, dans le cadre de son service telematique Ensup, d'une rubrique « Special inscriptions » offrant le suivi au jour le jour et l'actualisation en temps reel de la situation des inscriptions par filiere en 1re annee de DEUG, dans les treize universites d'Ile-de-France. En region parisienne, le dispositif de recensement automatise des voeux des eleves connu sous l'appellation de Ravel a ete ameliore conformement aux suggestions d'un groupe de travail constitue a la demande du ministre d'Etat charge de l'education nationale, de la jeunesse et des sports. Le systeme Ravel a, en 1989, ete rendu plus simple et plus pertinent afin de favoriser, mieux encore que par le passe, une gestion transparente de la repartition des etudiants sur l'ensemble de la region ; il a, de surcroit, permis aux universites d'informer individuellement leurs candidats sur les profils les plus appropries aux differentes filieres, l'organisation des enseignements et les modalites d'inscription. L'amelioration de ces dernieres, etudiee en liaison avec les presidents d'universite, a revetu des formes variees : convocations par minitel, generalisation des rendez-vous, demultiplication des points d'inscription, etc. Il a ete malheureusement constate que tous les futurs bacheliers n'avaient pas fait connaitre leurs voeux par avance et que, contrairement a toutes les recommandations, certains s'etaient limites a un seul

voeu : ce manque de discipline ne pouvait manquer de susciter quelques difficultes d'ajustement au cours de la premiere phase du deroulement des inscriptions. Sauf a retenir - ce que nul ne souhaite - le principe d'une sectorisation autoritaire, il apparait que le systeme d'inscription pratique, aussi elabore soit-il, ne deviendra pleinement operationnel que lorsque chaque candidat voudra bien dans son propre interet, accepter un minimum de discipline. Les possibilites d'extension du dispositif Ravel a certaines academies de province, feront l'objet d'un examen ulterieur en vue de leur eventuelle mise en oeuvre lors de la rentree universitaire 1990. Nul doute toutefois que d'ores et deja cette annee le dispositif mis en place permettra, en depit des difficultes rencontrees, l'inscription de tous les candidats. Apres traitement de leur dossier par les services rectoraux agissant en concertation etroite avec les universites de leur region, le petit nombre de ceux d'entre eux qui n'ont pu etre inscrits des le mois de juillet seront accueillis a la rentree prochaine dans la filiere de formation la plus conforme possible aux voeux qu'ils ont exprimes.

Données clés

Auteur : [M. Couanau Ren•](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16478

Rubrique : Enseignement superieur

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 31 juillet 1989, page 3351